

LE SCOT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (Décembre 2011)

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) se poursuit. Les nombreuses rencontres avec les élus et partenaires du territoire ont permis d'avancer vers un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) partagé, qui appréhende la structuration de l'Avant Pays Savoyard et propose des orientations précises.

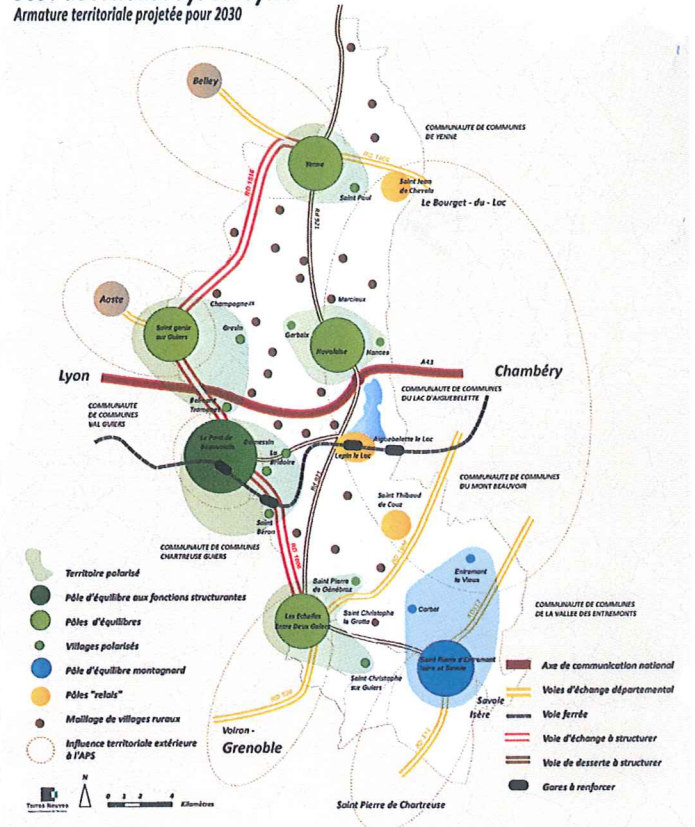
Une nouvelle armature pour le territoire

Les nombreuses séances de travail, ont amené à faire évoluer la proposition initiale d'armature du SCOT, sur laquelle s'organisera le développement équilibré du territoire. La diversité des bassins de vie nécessite la définition du rôle de chacun.

En s'appuyant sur les fonctions assurées par chaque commune, une armature comptant 5 échelles se dessine :

- **le maillage de villages ruraux** (26 communes)
- **les pôles relais** (Saint Jean de Chevelu, Lépin le Lac et Saint Thibaud de Couz)
- **le pôle d'équilibre montagnard** (Saint Pierre d'Entremont Savoie et Isère, Entremont le Vieux et Corbel)
- **les pôles d'équilibres** (Yenne, Saint Genix sur Guiers, Novalaise, Les Echelles / Entre Deux Guiers ; et leurs communes associées)
- **le pôle d'équilibre aux fonctions structurantes** (Pont de Beauvoisin et les communes associées)

SCoT de l'Avant Pays Savoyard
Armature territoriale projetée pour 2030



Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour l'Avant Pays Savoyard

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu lors du conseil syndical du 17 octobre 2011.

Les échanges et l'ensemble des travaux menés depuis 2008 ont permis à chacun de partager cette vision du territoire et au SMAPS de proposer un projet pour l'Avant Pays Savoyard prenant en compte les spécificités territoriales et la diversité des attentes.

Les orientations se déclinent selon 5 grands axes :

- construire une organisation territoriale plus efficace et plus économe en consommation d'espace et d'énergie
- préserver les « murs porteurs » du territoire : l'agriculture, les paysages et l'environnement
- organiser le développement de l'habitat
- affirmer la vocation économique
- organiser l'espace aujourd'hui permettant une offre de transports en commun demain

Le PADD sur un diagnostic et un état initial de l'environnement. Il sera suivi de deux autres documents : le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) et le Document d'Aménagement Commercial (DAC). Ces deux documents auront une portée prescriptive et fixeront les moyens pour atteindre les objectifs du PADD.

La démarche SCOT devra toucher à sa fin en septembre 2012, avec « l'arrêt » du projet voté par le Conseil Syndical du SMAPS. Puis viendra le temps de la validation auprès de communes et intercommunalités ainsi que des personnes publiques associées pour aboutir au premier trimestre 2013 à la mise en enquête publique et à l'approbation définitive du SCOT, qui deviendra un document d'urbanisme majeur pour l'ensemble de l'Avant Pays Savoyard.